



Réf : EJ-RH/CS – 760 – U/CG/GP/S+AN/2016

Montreuil, le 21 octobre 2015

Mesdames et Messieurs les députés,  
Mesdames et Messieurs les sénateurs,

La bataille du projet de loi de Finances a commencé. Cette bataille revêt pour notre organisation une importance d'autant plus grande, qu'elle se situe dans un contexte politique, économique et social de plus en plus dégradé, où la crise frappe durement les habitants de notre pays et leur pouvoir d'achat, où les difficultés liées au logement ne cessent de s'accroître.

Malgré la crise économique et la crise du logement, **l'Etat ne cesse de se désengager d'une politique du logement social ambitieuse**. Notre organisation constate amèrement que les gouvernements successifs s'offusquent de la crise du logement tout en développant des politiques fiscales spéculatives en faveur du logement privé, coûteuses pour les finances publiques.

La Confédération Nationale du Logement considère, depuis de nombreuses années, qu'il y a urgence à ce que le budget logement soit à la hauteur des enjeux de notre société - et prévoit, en ce sens, **les moyens nécessaires à un renforcement de la construction locative sociale ainsi qu'à une revalorisation des aides personnelles**.

Le compte n'y est pas. Pire encore, le projet de loi de Finances 2016 prévoit la création d'un Fonds National d'Aides à la Pierre (FNAP) dont la participation de l'Etat reste très incertaine. Cette création entraîne de fait, la suppression des subventions directes de l'Etat à la construction de logements sociaux et, fait reposer sur la mutualisation entre bailleurs sociaux et les prélèvements sur les excédents de la CGLLS, les aides futures.

La Confédération Nationale du Logement, première organisation de défense des intérêts des locataires, **s'oppose au remplacement des aides de l'Etat par un Fonds National des Aides à la Pierre et vous propose d'amender l'article 56 du projet de loi de Finances par une demande de suppression du FNAP**.

Bien au contraire, il vous revient de solliciter un abondement au budget logement des aides à la pierre conformément aux promesses du Président de la République de les doubler pour arriver à 1 milliard d'euros en 2017.

De même, notre organisation **s'oppose à toute diminution des aides au logement (APL ou AL)**, qui aura des conséquences dramatiques pour de nombreuses familles. En effet, les règles relatives aux aides au logement ne peuvent être réexaminées qu'en cas de retour à une vraie politique d'aides à la pierre permettant la mise en œuvre de loyers abordables. **C'est pourquoi notre organisation vous propose d'amender l'article 55 du projet de loi de Finances**.

Notre organisation s'était adressée à M. Christian Eckert en juillet dernier, afin d'obtenir réponse à nos interrogations (cf. copie en pièce jointe) et dénoncer les propositions à l'étude par Bercy. Aucune réponse n'a été apportée à notre courrier. C'est pourquoi, nous comptons, sur la responsabilité des représentants du peuple, pour faire entendre la voix des habitants dans les débats en cours.

La CNL, reste à votre entière disposition pour exprimer, avec vous, la voix des habitants et vous prie d'accepter, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Pour le secrétariat confédéral,  
**Raymond HAEFFNER**  
Secrétaire confédéral chargé de l'habitat

**Confédération Nationale du Logement**

Association nationale agréée de consommateurs

8, rue Mériel - BP 119 - 93104 MONTREUIL CEDEX

Tél. 01 48 57 04 64 - Fax. 01 48 57 28 16 - E-mail. [cnl@lacnl.com](mailto:cnl@lacnl.com) - Site. [www.lacnl.com](http://www.lacnl.com)